

ENTRAIDE ET FRATERNITÉ/VIVRE ENSEMBLE VOUS INVITE

SÉANCE D'INFORMATION SUR LES TESTAMENTS, LEGS ET DONATIONS



En présence de Martin Van Den Heyde, expert patrimonial et juriste,
et Patrice Macar, coordinateur de la campagne Testament.be
JEUDI 26 AVRIL | 11 h - 13 h 30 | SANDWICHES
Foyer Saint-Nicolas | 116 rue d'Havré | 7000 Mons

« Faire un legs à Entraide et Fraternité/Vivre Ensemble, c'est croire en l'Humanité, croire en demain. »

Qu'est-ce qu'un testament olographe, authentique. Qu'est-ce qu'un legs en duo, un legs particulier ? Quelles sont les proportions, les réserves, la quotité disponible, les parts à respecter (60% pour la bonne cause et 40% pour les proches, par exemple) dans le cadre d'un legs à une bonne cause ? Quelles sont les possibilités légales pour inscrire Entraide et Fraternité/Vivre Ensemble dans votre testament, quels en sont les avantages et comment sera utilisé votre argent ? Martin Van Den Heyde et Patrice Macar répondront à ces questions et bien d'autres. Il sera également possible d'avoir un aparté avec l'expert.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Un legs en duo pour Entraide et Fraternité/Vivre Ensemble = pas de droits de succession à payer par vos héritiers et une belle action pour vous !

Lorsque vous n'avez pas d'héritiers directs, les droits de succession sont vite très élevés. Une technique permet de contrer ce problème : le legs en duo. Grâce à ce mécanisme, Entraide et Fraternité/Vivre Ensemble (qui bénéficient de droits de succession réduits en tant qu'associations agréées) prend la totalité des droits de succession à sa charge. Vos héritiers reçoivent donc une plus grosse part. Avec le legs en duo, tout le monde y gagne : vos héritiers et Entraide et Fraternité/Vivre Ensemble.

Inclure Entraide et Fraternité/Vivre Ensemble dans votre testament, c'est **offrir un avenir meilleur à des milliers de personnes en situation de pauvreté**. C'est aussi **poser un geste de fraternité** et adhérer concrètement au projet d'une société plus juste et plus solidaire !

En faisant un legs à Entraide et Fraternité/Vivre Ensemble, vous avez la garantie que votre solidarité se perpétue dans le temps et qu'au bout du compte, la vie l'emporte. Car ce que vous léguerez permettra de soutenir des projets à long terme dans un esprit de partenariat.

INFOS PRATIQUES

Jeudi 26 avril
Foyer Saint-Nicolas | 116 rue d'Havré | 7000 Mons
Depuis la gare de Mons : navette TEC, arrêt Havré (15')
En voiture : parking aisé

PROGRAMME

- 11h00 - 11h15 | Accueil : thé, café
- 11h15 - 11h45 | Exposé de nos projets futurs
- 11h45 - 12h00 | La campagne Testament.be, par Patrice Macar
- 12h00 - 12h20 | Les différents types de testament par Martin Van Den Heyde, expert patrimonial et juriste
- 12h20 - 13h30 | Sandwiches et questions-réponses avec M. Van Den Heyde. Si nécessaire, M. Van Den Heyde répond en aparté (inscription souhaitée lors de l'accueil).

INSCRIPTION SOUHAITÉE

PAR MAIL : catherine.houssiau@entraide.be

PAR TÉLÉPHONE : 02 227 66 85

Nous pouvons vous envoyer **notre brochure sur les legs**.
Nous pouvons nous rendre **à votre domicile pour un rendez-vous en privé**.



www.entraide.be

32, rue du Gouvernement Provisoire - 1000 Bruxelles
T 02 227 66 80 | info@entraide.be